

L'offre en surenchère de Gaillon Invest II est déclarée conforme par l'AMF

La date de clôture de l'offre est fixée au 9 février 2015

Paris, le 22 janvier 2015 - Gaillon Invest II a été informé ce jour que son projet d'offre publique d'achat en surenchère visant les titres Club Méditerranée avait été déclaré conforme par l'Autorité des Marchés financiers (AMF).

L'AMF a, à cette occasion, informé que le retrait de l'offre de Global Resorts était désormais effectif.

La date de clôture de l'offre publique d'achat en surenchère de Gaillon Invest II est fixée au 9 février 2015.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a précisé que tous les ordres présentés par des porteurs de titres aux offres initiales de Gaillon Invest II et Fidelidade et de Global Resorts sont considérés comme nuls et non avenue. En conséquence, les porteurs de titres doivent repasser un nouvel ordre s'ils souhaitent apporter leurs titres à l'offre publique en surenchère de Gaillon Invest II.

A PROPOS DE GAILLON INVEST II

Gaillon Invest II, en tant qu'initiateur, agissant de concert avec Holding Gaillon II, Fosun Luxembourg Holdings S.à.r.l, Fosun Industrial Holdings Limited, Fosun International Limited, Fosun Property Holdings Limited, Fidelidade-Companhia de Seguros, JD Moon River, Hong Kong Utour International Travel Service Co. Limited, ACF II Investment S.à r.l., MM. Henri Giscard d'Estaing, Michel Wolfovski et Guo Guangchang, a initié une offre publique sur tous les titres du Club Méditerranée qui a été déposée initialement auprès de l'AMF le 12 septembre 2014, relevée le 1^{er} décembre 2014, puis le 19 décembre 2014. Pour toute information complémentaire : www.gaillon-invest2.com

Contacts presse

Image 7

Estelle Guillot-Tantay : + 33 6 87 60 49 58 – egt@image7.fr

Anne-Charlotte Créach : + 33 6 74 61 46 86 – accreach@image7.fr